



VIE INSTITUTIONNELLE ET VIE ASSOCIATIVE

Mickaël LISSARRE, Président

Dossier : Comité directeur

Dossier suivi par : Françoise CAHU, assistante

Date : 25 et 26 avril 2015

COMPTE RENDU ADOPTÉ

ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS (15 VOIX)

Présents : Sigrid Azouz-Ménard, Vincent Cocquebert (Délégué général), Raymonde Derouard, Marie-Anne De Vreyer, Isabelle Dhoyer, Bernard Hameau, Cédric Lafont, Frédéric Le Plaine, Mickaël Lissarre, Maurice Marais, Dominique Mathieu, Maud Réveillé, Emilie Schurch, Isabelle Soltysiak, Jean-Yves Talois (le samedi), Nadine Tétron, Gaël Utard

Participants en fonction des sujets :

Bruno Aïssou et Pierre Blanquart, commissaire aux comptes pour les points 4 à 7, Jean-Amand Declerck pour les points 9 à 11.

Excusés : Julien Bruno, Olivier Cellier, Marie-Jo Fuster, le représentant du CE

Etaient à l'ordre du jour :

Samedi :

- Entretiens recrutement Délégué général
- Rapport moral du Comité directeur
- Méthode des orientations nationales
- Arrêt des comptes
- Rapport financier 2014
- Intervention du commissaire aux comptes
- Renouvellement du commissariat aux comptes
- Questions administratives et financières
- Modèle socio économique (MSE)

Dimanche :

- Préparation de l'Assemblée générale 2015
- Adoption du compte-rendu du CD de février 2015
- Adoption du compte-rendu du CD de mars 2015
- Etude des motions
- Ouverture à la séance du CD de mai 2015
- Représentant des EEDF au bureau du SF

1. Ordre du jour

Après modification l'ordre du jour est adopté.

12 Pour ; 2 Abstentions

2. Rapport moral

Le rapport moral est un texte politique, écrit et signé par le Président pour le Comité directeur qui doit donc s'y retrouver et c'est là la difficulté de l'exercice.

Le Comité directeur discute à partir d'un premier texte proposé par le Président. Des propositions de modifications sont discutées. Le vote du rapport moral est reporté au dimanche après-midi afin de laisser le temps de la réécriture à partir des propositions et remarques faites.

Le Comité directeur vote, après modifications, le rapport moral qui sera présenté à l'Assemblée générale.

9 Pour ; 1 Contre

3. Méthode des orientations

Ce temps fait suite à celui qui a eu lieu lors de la séance du CD de février où des questions devaient être retravaillées par le groupe de travail pour permettre la décision du CD.

Déroulement :

Les contributions à l'AG se feront sur 2 axes : les projets éducatif et pédagogique, le projet associatif.

Au CN de mars, un temps de travail a eu lieu sur le bilan des choix politiques des orientations ; un rendu à l'ensemble de l'association à travers Routes Nouvelles (synthèse) et le dossier AG (exhaustif) est prévu.

Durée des orientations :

2 propositions émergent :

- 4 ans avec un congrès, la 3^{ème} année, ouvert aux citoyens de l'association (démarche spiralaire, le congrès nourrissant la préparation des orientations suivantes ainsi que la dernière année de celles en cours)
- 3 ans renouvelables une fois, avec un temps d'étape la 3^{ème} année

Dans les 2 propositions, un temps d'étape apparaît, permettant de faire le point sur les objectifs et de les réadapter si besoin. La démarche sur 4 ans permet de maintenir la dynamique autour des orientations.

Il apparaît important au Comité directeur que les salariés puissent contribuer à la construction des orientations nationales. Cependant dans le calendrier, une contribution en amont de l'AG ne semblait pas possible. 2 idées sont donc apparues :

- une contribution individuelle à l'AG 2015 comme chaque participant peut le faire
- lors de la rencontre des salariés prévue en novembre, en parallèle des APL, dans le temps 2 de la construction, c'est-à-dire sur la réduction des priorités.

Le groupe de travail proposait l'élargissement et l'ouverture à d'autres militants de l'Association que des membres du Comité directeur. La question des modalités d'ouverture du groupe se pose ; ses membres doivent-ils être élus à l'AG ? Nommés par le CD ? Ces questions avaient été évoquées lors du CD de février. Le groupe de travail propose que les membres, hors CD, soient tirés au sort à l'Assemblée Générale, parmi les candidats.

Le Comité directeur décide :

- **de la durée des orientations** **4 ans : 15 Pour ; 3 ans x 2 : 1 Pour**
- **du déroulement de la méthode** **15 Pour ; 1 Abstention**
- **de l'ouverture d'un groupe de travail de 11 personnes constitué de 4 membres du CD, choisis en son sein parmi la prochaine mandature, de 6 adhérents tirés au sort à l'AG et du Délégué général**
- **de la création d'un grand jeu national permettant d'impliquer les enfants et les jeunes à la construction des nouvelles orientations. La préparation de ce grand jeu démarrera sur la rencontre Idées d'Avenir de Valloire** **15 Pour ; 1 Abstention**

L'appel à candidature, avec fiche de poste détaillée, pour les membres du groupe de travail partira dans le dossier AG. Cet appel à candidature n'est ouvert qu'aux bénévoles de l'Association ; le groupe de travail pouvant faire appel à l'éclairage des professionnels si nécessaire.

Etant donné le déroulé décidé par le CD, une place doit être faite à la construction des orientations lors de l'AG 2015 ; ce point sera traité lors du travail sur l'ordre du jour de l'AG.

4. Rapport financier

La trésorière nationale salue le travail qui a été fait tout au long de l'année sur les comptes par les professionnels et les bénévoles.

2 commissions de bénévoles travaillent sur la question :

- la Commission administrative et financière (CAF) qui, cette année, a été très dynamique et a apporté une véritable aide aux trésoriers nationaux et aux équipes salariées.
- la Commission de Contrôle. Elle est composée de 3 membres qui arrivent en fin de mandat. Il apparaît indispensable de mobiliser sur cette commission pour qu'elle puisse fonctionner au mieux. Globalement, on constate une gestion de plus en plus fiable quels que soient les périmètres.

Il y a cependant des points de vigilance à ne pas perdre de vue : la baisse des subventions et la baisse des journées d'activité.

La baisse du chiffre d'affaires reste un point d'alerte important ; l'association ne parvient pas à financer ses amortissements.

Cette année, les trésoriers présentent une analyse financière par activités.

- **Services Vacances** : une baisse de fréquentation et une diminution des journées sont constatées, liées en partie à la fermeture des services de Metz et Compiègne. Il est à noter que c'est un secteur très concurrentiel. Les excédents de ce secteur ne peuvent pas servir seulement à combler des déficits faits dans d'autres secteurs de l'Association
- **« Accueils de Loisirs éducatifs »** : il est impératif d'améliorer les indicateurs afin d'apporter plus de clarté. C'est un chantier important qui se met en œuvre dès l'exercice 2015.
- **Centres permanents** : la Commission Administrative et Financière, dans son rapport annuel, appelle à une vigilance particulière pour les centres de Valloire, Les Tronches et La Planche.

Une question se pose : comment identifier le volume des créances non recouvrées ? Ne serait-il pas « rentable » de faire appel à une société de recouvrement ? A ce jour, les créances s'élèveraient à environ 95 000 € ; ce chiffre va pouvoir être affiné avec le travail des RAFT.

L'harmonisation des documents et des différents supports de présentation du budget et des comptes est exprimée comme un enjeu pour la compréhension de tous. Il pourrait être intéressant de synthétiser par grande masse dans la présentation et proposer les tableaux plus détaillés dans des annexes téléchargeables.

En termes d'outils de pilotage, il est important d'avoir en regard le budget et le résultat comptable, mais cette présentation n'est pas facilement présentable en Assemblée générale.

Des audits (internes) pourraient être mis en œuvre afin d'éviter de tomber dans les mêmes écueils que par le passé.

Le CD constate que l'analyse par périmètre atteint ses limites. La présentation par activités, par lieux d'action, par site, permet de repositionner la lecture économique de l'Association.

5. Rapport du commissaire aux comptes

Le contrôle des comptes s'est bien passé ; le commissaire aux comptes note la qualité du travail des RAFT. Il insiste sur la nécessité de circulariser* les comptes hors BRED qui existent dans l'association. Le stock de la boutique a connu un mauvais chiffre en 2013 ce qui a un impact fort sur 2014 ; son déplacement à Morbecque devrait permettre une meilleure gestion. Le commissaire aux comptes conseille de ne pas puiser, à l'avenir, dans notre trésorerie, pour financer de nouveaux projets, l'emprunt bancaire devant lui être préféré.

Le Comité directeur adopte le rapport financier. 14 Pour ; 2 Abstentions

6. Question Administrative et Financière

Le Comité directeur décide de la mise en vente du centre d'Etueffont. 15 Pour ; 1 Abstention

7. Mandat du commissaire aux comptes

Le Comité directeur fait le choix du cabinet FNP, soit le cabinet actuel (avec comme suppléant le cabinet PKF), pour être présenté à l'AG. Son mandat arrivant à expiration, l'AG doit voter la reconduction du cabinet qui exerce la fonction de commissaire aux comptes de l'association pour les 6 prochaines années.

14 Pour ; 2 Abstentions

8. Modèle socio économique (MSE)

Travail autour du document qui devrait être proposé à l'AG.

La proposition sur la contribution et la cotisation forme un bloc cohérent.

La contribution portera sur l'activité et pas sur le nombre d'adhérents. Toutes les structures contribueront à hauteur de 7% de leur produit d'activités.

Le calcul du total de contribution dû par les régions intègre ce qui est donné par l'association vers les régions en CER et la part régionale de la cotisation. De ce fait, celles-ci supporteraient l'an prochain 55 000 € de contribution.

La nouvelle contribution est exclusive de toute autre ancienne contribution.

La mise en place de cette contribution nécessite d'être explicite dans la présentation analytique des comptes, de ce qu'elle finance.

Les prochains budgets prévisionnels devront être construits avec la contribution afférente.

Il est proposé par certains membres du Comité directeur que le montant de la contribution soit voté en AG pour le budget suivant et qu'il en aille de même en congrès pour la contribution des SLA au budget régional. Cette proposition n'est pas retenue par le CD ; le CD étant l'instance qui vote en responsabilité le budget, la contribution y apparaissant clairement dès l'année prochaine, la ratification du budget par l'AG est considérée comme suffisante, puisque de fait, elle ratifiera aussi le montant de la contribution.

Après intégrations des modifications proposées, le projet sur le MSE, qui sera présenté à l'AG, est adopté. 15 Pour ; 1 Abstention

9. Préparation de l'Assemblée générale

- Proposition d'organisation de l'Assemblée générale :

Constatant que le nouveau format de l'AG depuis la réforme des statuts ne permet plus de l'animer comme avant, et voulant prendre en compte le bilan de l'AG 2014, un groupe de travail dont l'objectif était de proposer des axes d'évolution a été constitué en septembre. Ce groupe, était composé de Vincent Cocquebert, Bernard Hameau, Cédric Lafont, Mickaël Lissarre (Pilote), Isabelle Soltysiak, pour le Comité directeur et d'Adèle Barthas et Pierre Boulanger, responsables régionaux volontaires (il n'y a pas eu d'autre volontaire).

- Proposition de reconduire le travail de groupe du samedi pour l'appropriation des différents rapports et des enjeux de l'AG.

- Proposition de réduire à leur minimum possible les temps des rapports statutaires pour laisser plus de temps à la construction de l'avenir.
- Proposition que les réponses aux questions posées dans les groupes du matin sur le rapport moral et financier soient travaillées par un petit groupe de membres du CD et pas seulement faites par le Président et la Trésorière.
- Démarrer l'AG par un temps de présentation des règles de fonctionnement et des nouveautés testées cette année afin de faciliter le bilan.
- Bureau d'accueil et de vote par ordre alphabétique et plus par région, afin de garantir une plus grande confidentialité quant aux résultats des votes. Cette proposition entraîne par contre une organisation plus complexe pour la gestion des suppléants et des observateurs du point de vue de la tenue des bureaux de vote.
- La possibilité d'un vote électronique est encore à l'étude ; cette question devra attendre le CD du mois de mai pour être tranchée.
- Mise en place d'un système de « cartouche verte » que les délégués pourraient lever pendant les débats pour exprimer leur accord avec ce qui se dit ; ce système permet de s'exprimer sans prendre la parole.
- Limiter le temps de chaque prise de parole (à 3 mn ?) quel que soit le statut de l'intervenant (délégué, membre du CD, responsable régional).
- Animation de l'AG : animation « purement technique » faite par une équipe ouverte aux volontaires à partir d'une « fiche de poste » ceci nécessite que les gens qui animent soient formés pour cela. Cette année, le pilotage de l'équipe d'animation sera fait par Jean Amand Declerck. Le temps d'ici l'AG est limité pour ouvrir le groupe d'animation, cependant un appel peut être lancé, l'Équipe nationale pouvant venir compléter cette équipe si nécessaire. La remarque est faite que l'animation doit être neutre ; pour cela il semble qu'il faudrait qu'elle soit tenue par des gens qui ne sont pas électeurs sur l'AG.
- Augmenter les temps de travail en « petits groupes » : ce format est conditionné à la mise en place de meneurs briefés et de supports de menée précis et obligatoires.
- Voter les motions à la fin du temps, par vote à bulletin secret.
- Tester un temps motion de maximum 1h sur le temps du samedi soir. Une autre proposition pour retravailler les motions est faite par l'Équipe nationale, partant du constat que c'est un temps long et difficile à animer, frustrant et/ou ennuyeux pour beaucoup de participants à l'AG. L'idée est d'en faire un vrai temps d'éducation populaire. Les réponses aux motions étant faites en amont de l'AG les régions ont jusqu'à 8 jours avant l'AG pour décider de les maintenir ou non. Les motions maintenues sont présentées, par les porteurs des motions, sous forme d'ateliers. Les acteurs de l'AG tournent sur les ateliers qui les intéressent. Avec cette organisation, l'enjeu des discussions dans les ateliers porte sur la motion elle-même et plus seulement sur la réponse du Comité directeur. Chaque groupe fait un panneau avec les arguments Pour et Contre qui auront été donnés.

Le Comité directeur valide cette nouvelle organisation du temps motion.

15 Pour ; unanimité des présents

- Proposition de suppression de la tribune, mise en place de pupitres pour les présentations, suppression du face à face symbolique en positionnant la salle pour que tout le monde se voit. L'AG est le moment où le Conseil d'Administration (le CD) rend compte. Pour certains membres du CD, il est nécessaire que celui-ci soit clairement identifié par les membres de l'AG et qu'il soit bien visible. En l'absence de tribune, seule une disposition dans un amphithéâtre permettrait cela. Après discussion, il est décidé de maintenir une tribune mais que celle-ci ne soit pas nécessairement tout le temps occupée et que les membres du CD qui s'y trouvent changent en fonction des sujets abordés.

Après amendements, le Comité directeur adopte la nouvelle organisation de l'AG et fera le bilan de ces évolutions dans l'optique de les maintenir ou de les amender pour l'AG 2016.

12 Pour ; 1 Contre ; 2 Abstentions.

- Ordre du jour

Le Comité directeur adopte l'ordre du jour de l'Assemblée générale 2015

15 Pour ; Unanimité des présents.

- Invités à l'AG

Dans le dossier AG, il faudrait ajouter la liste des invités avec quelques lignes d'explication.

- Sur toute la durée de l'AG : ENT, Commissaires internationaux, OLD, SLA nationales, Vice-président du SF.
- Sur un temps particulier identifié : les personnalités politiques locales, nationales et européennes ; les présidents des associations du SF, la présidente du SF, les présidents des associations nationales d'Education Populaire.

10. Adoption des comptes-rendus des séances précédentes :

Compte-rendu de la séance du Comité directeur du mois de février.

13 Pour ; 1 Abstention

Compte-rendu de la séance du Comité directeur du mois de mars.

8 Pour ; 3 Contre ; 4 Abst.

11. Réponses aux motions

A partir des propositions de réponses rédigées par l'Equipe nationale, le CD retravaille les textes des réponses. Il invalide également certaines motions déposées par des régions ne correspondant pas à la définition d'une motion.

2 motions, issues du congrès Provence 2014 et qui n'ont pas été de nouveau soumises au vote en 2015, ne sont, dans un premier temps, pas intégrées aux motions 2015 (5 Pour l'intégration, 7 Contre, 2 Abstentions). Mais **devant les différentes interprétations possibles de la délibération du Comité directeur du 25 janvier, le Comité directeur, après nouvelle discussion, intègre ces 2 motions, bien qu'elles n'aient pas été formellement votées par le congrès 2015 mais présentées devant celui-ci.**

11 Pour ; 1 Abstention

12. Ouverture du CD de mai

Le Comité directeur décide l'ouverture de sa séance des 30 et 31 mai aux adhérents qui sont intéressés pour présenter leur candidature au CD, lors de l'assemblée générale. Ceux-ci pourront participer en tant qu'observateurs.

10 Pour ; unanimité des présents

13. Représentant des EEDF au bureau du Scoutisme Français

Le Comité directeur nomme Yannick Daniel pour représenter l'Association au bureau du Scoutisme Français. Il y assurera la fonction de vice-président.

11 Pour ; 1 Abstention

14. Questions diverses

- Point sur le nombre d'administrateurs à élire : 5 pour le collège féminin, 4 pour le collège masculin
- Commission de contrôle : l'ensemble des postes est à renouveler
- Evaluation du nombre de votants à l'AG : 254
- Calendrier institutionnel : doit être retravaillé, devra être adopté au CD du mois de mai.

PROCHAINE SEANCE DU COMITE DIRECTEUR

30 ET 31 MAI 2015

** « La circularisation ou « procédure de confirmation directe » est une demande faite à un tiers, ayant des relations d'affaires avec votre entreprise, afin de confirmer directement au réviseur de vos comptes (Expert-comptable ou Commissaire aux comptes) toutes opérations, soldes ou autres renseignements. Elle peut être faite auprès des clients, fournisseurs, banques, assurances, avocats, administrateurs et mandataires judiciaires ainsi qu'auprès du greffe du tribunal de commerce. Ainsi, l'objectif d'une circularisation pour votre Expert-comptable ou votre Commissaire aux comptes est double : elle permet de contrôler l'existence d'un solde ou d'une information et de vérifier la qualité du fonctionnement des procédures. »*

<http://www.l-expert-comptable.com/comptabilite/tenue-comptabilite/qu-est-ce-que-la-circularisation.html>